

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20220126-2601202201-DE
Reçu DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Publié le 28/01/2022
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 26 Janvier 2022

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	15
- présents	9
- votants	11
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	19/01/22

Délibération n°
CM26012022-01

OBJET

*Tarif participation
frais de
fonctionnement
école enfant
d'une commune
extérieure au
RPI*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six Janvier à 20 heures, se sont réunis à la mairie de Planioles les membres du conseil municipal, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, LACOUT Guy, GARCETTE Pascale LACHERET Jean-Christophe, FARGUES Alain, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : CARSAC Lucette, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr BAGNAUD), ROURA Guillaume (pouvoir à Mme LECORNE, FELIX Dimitri, TAURAND François.

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école a été faite entre la commune de Planioles et des communes extérieures au RPI.
Le montant par enfant était de 350 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir le montant.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de porter de le tarif à 500 € par enfant pour la période scolaire 2021/2022.

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 26 Janvier 2022.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 28/01/2022
et publication ou
notification
du 28/01/2022*

Le Maire,
Guy LACOUT.

